

# CAMPING « LE PARC DES GRANDS CLOS »

12, route de Chantilly - 95270 ASNIERES-SUR-OISE

Tél : 01 30 35 40 43

## TARIFS 2022

Tarif longue durée Caravane et Mobil Home

### FORFAIT MENSUEL :

(sur la base d'une personne)

Tarif Confort	: 321,00 €
Personne en plus	: 56,00 €
Enfant (- 7 ans)	: 26,00 €
Animaux domestiques	: 9,00 €
Forfait Confort	: 3,05 €
Supplément confort	: 0,28 €/Kwa (eau, électricité, charges générales)
Redevance ordures ménagères	: 13,90 €

*Il sera délivré une facture pour toute prestation égale ou supérieure à 25 €, conformément à l'arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983*

*La taxe de séjour n'est pas comprise dans ces tarifs. Tarif à la nuitée : 0,25 euro par personne*

<http://www.camping-parcdesgrandsclos.fr>

[contact@camping-parcdesgrandsclos.fr](mailto:contact@camping-parcdesgrandsclos.fr)

# CAMPING « LE PARC DES GRANDS CLOS »

12, route de Chantilly - 95270 ASNIERES-SUR-OISE

Tél : 01 30 35 40 43

## TARIFS 2022

### Camping de loisirs : 117 emplacements

MOBIL HOME sur la Base de 100 m2 et deux personnes maximum

#### TARIF EN WEEK-END

	<i>FORFAIT ANNUEL</i>		<i>FORFAIT SEMESTRIEL</i>		<i>FORFAIT MENSUEL</i>
Echéances	1 <sup>er</sup> janvier	:	1 <sup>er</sup> janvier et 1 <sup>er</sup> juillet	:	1 <sup>er</sup> de chaque mois

CONFORT	3100 €	:	1560 €	:	273 €
PERSONNE EN PLUS	180 €	:	93 €	:	16 €
ENFANTS (-7ANS)	105 €	:	54 €	:	11 €
ANIMAUX DOMESTIQUES	52 €	:	27 €	:	5 €
PAR TRANCHE DE					
10 M2 SUPPLEMENTAIRES	42 €	:	22 €	:	4 €

Nous vous rappelons que dans votre forfait est compris 1 mois de vacances, en plus des ponts et des vacances scolaires. Tout locataire désirant rester en dehors de la période incluse dans le forfait devra payer un supplément de 35 € par semaine.

#### EN SUPPLEMENT :

- forfait confort : 3,05 € par mois
- supplément confort : 0,28 € / Kwa (eau, électricité, charges générales)
- redevance ordures ménagères : 13.90 €/mois

Bouteille de propane 13 kg : 36,00 €

Internet : tarifs affichés

*Il sera délivré une facture pour toute prestation égale ou supérieure à 25 €, conformément à l'arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983*  
*la taxe de séjour n'est pas comprise dans ces tarifs. Tarif à la nuitée : 0,25 € par personne*

